

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal 05 juin 2020

L'an deux mille vingt, le cinq juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. François PONCHON, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 avril 2020

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés :

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. François PONCHON, Christophe ROPARTZ,, Jean-max MARTIN, Mme Aude RUVOEN, Jean-Marie LUCAS Mmes Pélagie GELARD, Brigitte LAURIN, Lia AUSSERRE, Véronique PARIS, Gilles LE BIHAN Myrlande MARZIN.

Absents : -

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Lia AUSSERRE, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le conseil municipal, DECIDE : de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante : Les indemnités du maire (fixées par la loi) et du produit de 9,9% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints (x3),

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DESIGNATION COMMISSIONS & DELEGUES

Maire : François PONCHON			
	Budget		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Brigitte LAURIN
	LTC	1t +1s	François PONCHON Christophe ROPARTZ (suppl)
	Sécurité & plage		François PONCHON Jean Marie LUCAS Gilles LE BIHAN

	Personnel		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Véronique PARIS Lia AUSSERRE
	Commission de contrôle de la électorale		Pélagie GELARD

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine économique, Personnel, Travaux : Christophe ROPARTZ		
COMMISSIONS	- Marché Public Travaux	3t +3s	François PONCHON Tit Christophe ROPARTZ Tit Jean Marie LUCAS Tit Jean Max MARTIN (suppl) Aude RUVOEN (suppl) Gilles LE BIHAN (suppl)
	Urbanisme & PLUI		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Myrlande MARZIN Lia AUSSERRE
	Impôts		Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Myrlande MARZIN Véronique PARIS (suppl) Lia AUSSERRE (suppl) Gilles LE BIHAN Jean Marie LUCAS (suppl) Pélagie GELARD (suppl)
DELEGUES	- Syndicat départemental d'électrification SDE	1 titulaire 1 suppléant	François PONCHON Jean Marie LUCAS (suppl)
	Syndicat de la baie	3 dont maire	François PONCHON Christophe ROPARTZ Aude RUVOEN
	- Chambre des métiers	2	François PONCHON Christophe ROPARTZ Gilles LE BIHAN (suppl)
	- Chambre du commerce	2	François PONCHON

			Christophe ROPARTZ Gilles LE BIHAN (suppl)
	Commission agricole		François PONCHON Aude RUVOEN Lia AUSSERRE
	- Syndicat de l'aéroport	1t+1s	François PONCHON Myrlande MARZIN (suppl)

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine scolaire, touristique, et culturel : Jean Max MARTIN		
COMMISSION	Caisse des Ecoles	3 élus dont le Maire	François PONCHON Jean Max MARTIN Brigitte LAURIN
	Communication Presse Internet & Bulletin municipal		François PONCHON Jean Max MARTIN Lia AUSSERRE Pélagie GELARD Véronique PARIS
	Animation		François PONCHON Véronique PARIS Lia AUSSERRE
DELEGUES	Comité Local du Tourisme		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Pélagie GELARD

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine social, environnement : Aude RUVOEN		
COMMISSIONS	Action Sociale solidarité et santé		François PONCHON Véronique PARIS Brigitte LAURIN
	Port & plage		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Gilles LE BIHAN

	Culture Circuit des chapelles Author II		François PONCHON Christophe ROPARTZ Jean Max MARTIN Aude RUVOEN Myrlande MARZIN
DELEGUES	Mission locale		Véronique PARIS
	Syndicat mixte protection du littoral (VIGIPOL)		Lia AUSSERRE tit Jean Max MARTIN (suppl)
	Correspondant défense		François PONCHON

Le Conseil Municipal adopte le tableau ci-dessus.

PLAGE: DON & ACHAT DE JEUX

Vu le don de 4 000,00€ proposé par l'association Ici ça bouge, le maire soumet au Conseil les devis du Qualicité Bretagne pour l'achat de 3 jeux (une maisonnette et 2 jeux à ressort) et de balançoires pour un montant de 4 758,00€ € et 1 239,89€ € TTC

Le Conseil Municipal,

- accepte le don de 4 000,00€ d'Ici ça bouge pour participer à l'achat des jeux,
- approuve le projet et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à l'achat des jeux.

SIGNALISATION & SELF SIGNAL

le Conseil Municipal décide de renouveler des panneaux de signalisations et présente le devis de self signal 2 panneaux sens interdit B1 et 2 panonceaux pour un montant de 189,41€ TTC

VOIRIE 2020 : IMPASSE DU DOSSSEN et autres

Après les travaux de rénovation de la route de Bellevue et notamment l'effacement du réseau électrique, qui a participé à la dégradation de l'impasse du Dossen.

Le Conseil Municipal, accepte devis de l'entreprise COLAS pour un enduit bicouche sur une surface d'accès difficile. Pour un montant de 2 730 ,00 € TTC

Le Conseil décide de demander des précisions sur les devis proposés par LTC concernant la route des moulins et la réfection de la cour de l'école

CAF : & GARDERIE SCOLAIRE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention d'objectifs et financement pour la période proposée par la CAF des Côtes d'Armor pour la période 2020-2023 pour la garderie périscolaire.

La Convention, la CAF propose une subvention pour l'Accueil de loisirs périscolaire, sans hébergement aux moins de 11 ans.

DEFIBRILLATEUR CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Maire rappelle l'achat en 2013 du défibrillateur disponible sur en mairie.

Le Conseil Municipal, retient la proposition de la société Drive DeVillbiss Heathcare pour un contrat de maintenance du défibrillateur d'une durée de 5 ans. Le montant de la prestation sera facturé 245,00€HT la première année et sera réactualisé chaque année.

CONVENTION CAF & ARGENT DE POCHE

La CAF a lu dans le journal que l'opération « argent de poche » reprenait en 2020. Une convention est proposée à la commune pour une participation de 5€ par demi-journée pour chaque jeune du dispositif.

Le Conseil Municipal décide de signer la convention et de porter la somme versée aux jeunes de 16 et 17 ans domiciliés sur le canton de Plestin les Grèves de 15 € à 20€ par demi-journée travaillée.